

Mégrin, avait scrupuleusement pris le costume et la physionomie historiques du personnage : de là la mode de la barbe à la Saint-Mégrin. Quant à la tenue d'orgie, ce devait être un débraillé galant.

On cria, on jura; un Jeune-France récitait une *Balade* de Victor Hugo. Une *odeur magique de moyen âge* se répand dans l'atmosphère; les panoplies accrochées aux murs frémissaient. Rebo s'écria : « O les anciens jours ! Époque d'aventures, où es-tu ? où est ton temps où elles fourmillaient ? »

« Deux ou trois de mes camarades, voyant que je devenais tout à fait ours et maniaque, se sont emparés de moi et se sont mis à me former; ils ont fait de moi un Jeune-France accompli. J'ai un pseudonyme très-long, et une moustache fort courte; j'ai une raie dans les cheveux à la Raphaël. Mon tailleur m'a fait un gilet... délinant. Je parle art pendant beaucoup de temps sans ravaler ma salive, et j'appelle bourgeois tous ceux qui ont un col de chemise. Le cigare ne me fait plus tousser ni pleurer, et je commence à fumer dans une pipe assez bruyante et sans trop vomir. Avant-hier, je me suis grisé d'une manière tout à fait byzantine. J'en ai encore mal à la tête... »

Après Rebo, « un visage morose... », faisant osciller son regard de maudit sur le convalescent, « se met à débiter des maximes de révolution à faire hurler les bourgeois et tressaillir la gendarmerie. « Si, dit-il, j'ai manqué par hasard l'insulteur de ma jalousie, les sots, les vertueux, les niais m'appelleront chacal ! Tous d'une voix ils me décerneront Les honneurs de la Grève... »

« A nous la guillotine ! A nous qu'aux œuvres d'art notre sang prédestine ! A nous qui n'adorons rien que la trinité De l'amour, de la gloire et de la liberté ! Ciel et terre ! Est-ce que les âmes de poète [plète ?] N'auront pas quelque jour leur vengeance complotée ? »

Après ce féroce personnage, l'architecte se lève à son tour, et ce qu'il dit n'a, sincèrement, que des rapports très-indirects avec l'art qu'il professe; au lieu de construire, il veut démolir. Bien avant George Sand, il s'écrie d'une voix forte :

Battons le mariage en brèche ! Osons prouver Que ce trafic impur ne tend qu'à dépraver L'intellect et le sens; qu'il glace et pétrifie Tout ce qui lustre, adoucit, accorde à la vie.

La-dessus, si nous en croyons le poète, les acclamations partent :

Et jusques au matin les daimés Jeune-France Nacréent dans un flux d'indécible démenée, *Échangent leurs poignards*, promettant de percer *l'Écume des châtreaux*, jurant de dépecer *leur âme à guetter contre le siècle aride*. Tous, les crins vagabonds, l'œil sauvage et torré, Paréils à des chevaux sans mors ni cavalier, Tous hurlant et dansant dans le fauve atelier, Aïni que des penseurs d'audace et d'ironie Dans le crâne orageux d'un homme de génie.

On le voit, le Jeune-France ne s'habitait pas et ne parlait pas comme tout le monde ; tout, dans sa mise, comme dans son langage, comme dans ses opinions, était destiné à heurter de front, le plus violemment possible, les idées reçues. Mais il y avait des Jeune-France d'opinions les plus diverses. Theophile Gautier enlève, au début d'un de ses contes, *Élias Wildmanstadius*, les variétés de Jeune-France. « Il y a, dit-il, le Jeune-France byronien, le Jeune-France artiste, le Jeune-France passionné, le Jeune-France viveur, chiqueur, fumeur, avec ou sans barbe, que certains naturalistes placent parmi les genres, d'autres parmi les palmipèdes, ce qui nous paraît également fondé. Mais de toutes ces espèces de Jeune-France, le Jeune-France moyen âge est la plus nombreuse, et les individus qui la composent ne sont, par leur caractère, que des examens. » Le Jeune-France moyen âge s'imaginait avoir la cape, la dague et le pourpoint de velours, posséder des châteaux gothiques et voir ses parents, d'autres parmi les mémorées venir au-devant de lui suivies de leurs varlets. Le bousoingot, en gilet à la Robespierre, adorait Brutus et la République, se composait une tête sombre aux yeux carreaux, et ne sortait jamais sans son bon poignard... de Tolède. Le viveur ne rêvait qu'orgie *chevelée*. Le plus étrange de tous était le Jeune-France macabre. Veut-on un léger aperçu de son intérieur ? Une tête de mort, des besicles sur le nez, une calotte grecque sur le crâne, une pipe culottée entre les mâchoires, faisait la grimace à un magot de porcelaine placé à l'autre bout de la cheminée; deux mandragores difformes se tortillaient hâdemment, péle-mêle avec deux pétrifications et deux madrépores, sur un rayon vide de la bibliothèque.

N'oublions pas que cette bande hardie et bryantée marchait à la suite de chefs de file tels que Th. Gautier, Pétrus Borel, l'auteur des *Rhapsodies*, Gérard de Nerval, Céléstin Nanteuil, Jehan Du Seigneur, etc. La bande tout entière, les premiers, les derniers, représentation d'*Hernani*, d'orgasme mémoire. « Dès une heure de l'après-midi, dit un historien qui a vu les choses, les innombrables passants de la rue Richelieu virent sautiller de voir pour l'auteur, et ces premiers mois qui suivent son mariage, elle n'a plus guère que de l'amitié à offrir à son mari en échange de son ardente passion, et Roger finit par la négliger pour porter toutes ses attentions sur Marie. Toute cette partie de sa vie qu'il lui descendait jusqu'aux reins. » On sait quelle fut leur conduite dans cette soirée mémorable ; ils contribuèrent au succès, disons même, ils dominèrent la victoire au succès hardi et venant d'ouvrir des horizons nouveaux à l'art. Ce soir-là, le Jeune-France

ne mérita que des applaudissements, et l'on peut lui pardonner, ou souvenir, quelques excentricités bien excusables. Quand le but fut atteint, et même dépassé, quand les Jeune-France se virent envahis par une foule d'imitateurs, un Jeune-France trahit ni originalité, les chefs du mouvement commencèrent eux-mêmes à tirer sur leurs troupeaux. Voici la confession que Th. Gautier plaça dans la bouche d'un de ces Jeune-France :

« Deux ou trois de mes camarades, voyant que je devenais tout à fait ours et maniaque, se sont emparés de moi et se sont mis à me former; ils ont fait de moi un Jeune-France accompli. J'ai un pseudonyme très-long, et une moustache fort courte; j'ai une raie dans les cheveux à la Raphaël. Mon tailleur m'a fait un gilet... délinant. Je parle art pendant beaucoup de temps sans ravaler ma salive, et j'appelle bourgeois tous ceux qui ont un col de chemise. Le cigare ne me fait plus tousser ni pleurer, et je commence à fumer dans une pipe assez bruyante et sans trop vomir. Avant-hier, je me suis grisé d'une manière tout à fait byzantine. J'en ai encore mal à la tête... »

Autre part, il faut composer à son Daniel Jordani ces vers turbulents :

Par l'enfer ! je me sens un immense désir De broyer sous mes dents sa chair, et de saisir, Avec quelque lambeau de sa peau bleue ou verte, Son cœur demi-pourri dans sa poitrine ouverte.

Il est bon de remarquer que Th. Gautier avait placé lui-même ces vers dans son premier recueil de poésies; c'est assez dire que les donnait sous son propre nom, et les considérait comme sérieux. Depuis, il les a fait disparaître des éditions nouvelles. Ainsi périt le Jeune-France ! Ses admirateurs ne se rendent pas compte de ce que ces vers ont inspiré la première exaltation. V. BOUSINROT.

FRANCE (île de), île de l'océan Indien, dans l'Afrique anglaise. V. MAURICE (île).

FRANCE (Marie de), femme fabuliste française. V. MARIE DE FRANCE.

FRANCE (Joseph), publiciste français, né vers 1795, mort à Albestroff (Meuse) en 1868. Il était chef d'escadron de gendarmier aux Antilles lorsqu'il publia vers 1846, sous le titre de *la Vérité et les faits ou l'Éclaircissement*, un recueil de procès-verbaux dressés par lui dans l'exercice de ses fonctions, et qui mettaient au jour l'odieuse conduite des colons envers les noirs. L'amiral Mackau, alors ministre de la marine et partisan de l'esclavage, suspendit pour ce fait M. France de ses fonctions. Après la Révolution de 1848, qui détruisit l'odieuse institution de l'esclavage dans nos colonies, les noirs de la Martinique nommèrent M. France député suppléant à l'Assemblée constituante.

FRANCE et Marie, roman par H. de Latouche (Paris, 1836). On peut considérer ce roman, un des meilleurs de Latouche, comme composé de deux parties très-distinctes. La première offre un tableau de cette époque qui succéda aux secousses de la Révolution française, alors que Napoléon, premier consul, commençait à peser de toute sa puissance sur les agitations convulsives de la nation et cherchait à niveler, avec sa main de fer, le terrain si profondément remué. Quelques écrivains rentrent en France pour tenter un pénible effort en faveur des Bourbons. Au milieu d'eux et à leur tête se dessine le caractère austère et héroïque de Georges, le conspirateur infatigable. Le héros du roman, Roger, est un jeune noble entraîné dans la conspiration plutôt par les circonstances que par conviction. Dominé par l'énergie de Georges, ce fils de paysan, dont la supériorité, ressortant au milieu de ces débris de l'ancien régime, semblait déjà prédire leur impuissance à rien restaurer, et proclamer, dans les rangs mêmes de la Royalité, le triomphe de la démocratie, Roger se voit bientôt compromis de la manière la plus sérieuse. Enfin, arrêté avec les autres conspirateurs, il est condamné à mort. C'est ici que l'auteur abandonne le côté historique pour ne plus s'occuper que de l'action purement romanesque. Roger est sauvé par une femme qui aime et qui obtient sa grâce. L'épouse et suit avec elle pour l'exil. Mais un vieil ami, mort en Angleterre, avait confié sa fille au père de Roger, et celui-ci était mort à son tour, Marie devient la pupille de Roger lui-même. Dans leurs derniers entretiens, les deux jeunes avaient formé le projet d'unir leurs enfants, et Marie avait été élevée dans l'espoir d'être un jour la femme de ce jeune Roger qu'elle ne connaissait pas encore. Ainsi lui suffit-il de le voir pour l'aider, et cet amour tardif pas à venir porter le trouble dans l'âme de Roger. La femme qui la sauva de la mort et qu'il a épousée a plutôt agi par devoir que par amour; aussi, dès les premiers mois qui suivent son mariage, elle n'a plus guère que de l'amitié à offrir à son mari en échange de son ardente passion, et Roger finit par la négliger pour porter toutes ses attentions sur Marie. Toute cette partie de sa vie qu'il lui descendait jusqu'aux reins. » On sait quelle fut leur conduite dans cette soirée mémorable ; ils contribuèrent au succès, disons même, ils dominèrent la victoire au succès hardi et venant d'ouvrir des horizons nouveaux à l'art. Ce soir-là, le Jeune-France

en un duel la frère de sa femme, meurt aussi dans le délire d'une fièvre épileptique. A part les rares taches semées çà et là dans ce livre, c'est, nous le répétons, un des meilleurs qui soient sortis de la plume de Latouche. On ne peut que louer l'auteur d'avoir eu un seul instant de fatigue ou d'ennui.

FRANCESCA (Pietro BORGHESI, dit della), peintre italien, né à Borgo-San-Spolero en 1807, mort à Rome en 1883. Il ne connut pas son père; mais sa mère, quoique jeune encore, voulut rester veuve pour se vouer tout entière à son éducation. Suivant l'usage italien, l'enfant avait été surnommé *Pietro della Francesca* (Pierre, fils de Françoise), nom que Borghèse, par reconnaissance pour le dévouement de sa mère, voulut porter toute sa vie. Jusqu'à l'âge de quinze ans, Pietro étudia les mathématiques avec un rare succès. A cette époque, on ne sait pour quel motif, il tourna toute son application vers l'art du dessin et y excella bientôt. Vasari, Lanzi, Baldinucci, qui parlent fort longuement de Borghèse, ne disent rien de la Calabre, Franceschetti écrit précis. Le nom de son premier maître ne nous a pas été conservé; ce fut sans doute quelque peintre obscur de Borgo. On ne sait pas également à quelle heureuse circonstance fut dû le remarquable talent de cet artiste. Quelque temps, puis, mourant de mort, vint se livrer lui-même aux tribunaux. Envoyé en France par Ferdinand, il fut rendu à la liberté. Il fut jusqu'à l'expiration du royaume d'Étrurie et son annexion à l'Empire français clamait une somme de 80,000 francs prêtée à son mari pour sa dernière et fatale expédition; mais il perdit son procès (1827). On a de lui des tableaux et des dessins, et quelques portraits signalèrent les débuts de Pietro, et il faut, avec Vasari, en regretter la perte, occasionnée par les guerres qui désolèrent l'Italie. Ses œuvres, et surtout ses tableaux, de petites proportions, à en juger par les deux seuls qui sont arrivés jusqu'à nous : le portrait du duc Frédéric de Montefiore et celui de sa femme, Battista Sforza; on les voit à la galerie publique de Florence. Vasari parle aussi d'une chapelle de Saint-Augustin, peinte par Borghèse; il la vint, dit-il, à Ancone, et en constaté les grands défauts. Bien qu'il eût déjà détérioré par l'humidité. Cette chapelle (elle n'existe plus de nos jours) était le dernier vestige de plusieurs fresques que Borghèse aurait exécutées au palais de Schifanoia pour le duc de Ferrare. Ce qu'il y a de certain, c'est que le peintre toscan, déjà auteur de travaux recommandables, fut choisi par Nicolas V pour décorer le Vatican. Il y peignit deux fresques immenses dont on trouve la reproduction dans la bibliothèque Vaticane, et dans lesquelles il avait introduit un grand nombre de portraits de personnages célèbres du xvi<sup>e</sup> siècle. Malheureusement, elles étaient déjà en mauvais état au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, et Raphaël fut chargé de les remplacer par ses immortels chefs-d'œuvre. Il ne reste plus rien également des travaux de Borghèse à Milan, à Pesaro, à Borgo, et c'est sans aucune certitude que quelques auteurs lui attribuent des fresques de l'église Saint-André de Ferrare. Il existe cependant à Arezzo, dans l'ancien couvent des Augustins, une *Résurrection* du Christ, au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, de belles fresques de la chapelle Niccolini, Santa-Croce, et le *Couvrement de la Vierge* à la coupole de la même église; l'*Aveugle ment d'un jeune homme* peint par la Vierge, beau plafond du palais Niccolini; et un *Ciel*, figure qui rendit célèbre un étonnant raccourci, à Sainte-Marie-Majeure; la *Sainte Trinité recevant la Vierge dans le paradis*, excellente et gigantesque composition, à Annunziata, etc.

FRANCESCHINI (Marc-Antoine), peintre italien, né à Bologne en 1648, mort à Gènes en 1729. Élève, parent et ami de Carlo Cignani, il fut presque son sosie, son autre lui-même, tant il l'imitait avec une rare et stricte perfection. Comme chacun de ces deux peintres signait indifféremment les œuvres de son ami, les amateurs contemporains n'étaient jamais sûrs d'avoir la toile originale de Cignani ou de Franceschini. Depuis, la confusion s'est fort accrue, et il faut aujourd'hui des yeux bien clairvoyants pour distinguer ce qui est du maître de ce qui appartient à l'élève. On peut affirmer, cependant, que la copie et la volée de Saint-Barthélemy à Bologne, sont tout entières de Franceschini, ainsi que le plafond de la salle du grand conseil, à Gènes; celui de la chapelle des Philippe, prov. de Hesse-et-Nassau, et le palais Spinoza de la même ville. Ses biographes racontent que le morceau saillant qu'on remarque surtout dans cette dernière résidence *Francfort*, est un tableau où l'on voit *Rébecca recevant les présents d'Abraham*. Cette œuvre dont les figures, grandes comme nature, révèlent par leur allure ferme et décidée la sûreté d'intention, la hardiesse de parti pris d'un esprit sain et vigoureux, fut exécutée, dit-on, en 1728, époque où l'artiste ne comptait pas moins de quatre-vingts ans. L'âge ne fait rien à l'affaire. Ingres a bien écrit sa *Sœur* dans ses dernières années, et son chef-d'œuvre débordé de jeunesse. Franceschini, malgré la médiocrité de son talent, n'en eut pas moins une grande vogue, une véritable célébrité. Le pape fut un de ses admirateurs, institut de sourds-muets, amphithéâtre de chirurgie, musées, institut de Sen-

gline, et qui porte le nom de Francesca et la date de l'inhumation (1843). L'abbé de Pontenay, dans la notice consacrée à ce maître, le fait mourir en 1643; on voit que c'est une erreur grossière.

FRANCESCA DE RINALDI (LA MORT DE), tableau de M. Cabanel. V. RINALDI.

FRANCESCAS, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Nérac; pop. aggl. 397 hab. pop. tot. 1,063 hab. Nombreux vestiges de constructions romaines; restes d'un château qui habitait La Hire. Dans l'église, mosaïque découverte au hameau de Mercadour.

FRANCESCHETTI (Domenico-Cesare), général français au service de Naples, confidant de Murat, né à Bastia en 1776, mort en 1835. Il passa à Naples, sous l'Empire, en qualité de capitaine, témoigna un dévouement sans bornes à Murat, et reçut le grade de général, partagea sa mauvaise fortune en 1814 et 1815, accompagna la reine Caroline à Trieste lors de l'envahissement du royaume de Naples par les Autrichiens, puis se réfugia en Corse. Il donna l'hospitalité à Murat fugitif, prit une part active à sa folle entreprise pour reconquérir la couronne, et, lorsque l'ex-roi de Naples eut trouvé la mort sur le plateau de la Calabre, Franceschetti erra quelque temps, puis, mourant de faim, vint se livrer lui-même aux tribunaux. Envoyé en France par Ferdinand, il fut rendu à la liberté. Il fut jusqu'à l'expiration du royaume d'Étrurie et son annexion à l'Empire français clamait une somme de 80,000 francs prêtée à son mari pour sa dernière et fatale expédition; mais il perdit son procès (1827). On a de lui des tableaux et des dessins, et quelques portraits signalèrent les débuts de Pietro, et il faut, avec Vasari, en regretter la perte, occasionnée par les guerres qui désolèrent l'Italie. Ses œuvres, et surtout ses tableaux, de petites proportions, à en juger par les deux seuls qui sont arrivés jusqu'à nous : le portrait du duc Frédéric de Montefiore et celui de sa femme, Battista Sforza; on les voit à la galerie publique de Florence. Vasari parle aussi d'une chapelle de Saint-Augustin, peinte par Borghèse; il la vint, dit-il, à Ancone, et en constaté les grands défauts. Bien qu'il eût déjà détérioré par l'humidité. Cette chapelle (elle n'existe plus de nos jours) était le dernier vestige de plusieurs fresques que Borghèse aurait exécutées au palais de Schifanoia pour le duc de Ferrare. Ce qu'il y a de certain, c'est que le peintre toscan, déjà auteur de travaux recommandables, fut choisi par Nicolas V pour décorer le Vatican. Il y peignit deux fresques immenses dont on trouve la reproduction dans la bibliothèque Vaticane, et dans lesquelles il avait introduit un grand nombre de portraits de personnages célèbres du xvi<sup>e</sup> siècle. Malheureusement, elles étaient déjà en mauvais état au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, et Raphaël fut chargé de les remplacer par ses immortels chefs-d'œuvre. Il ne reste plus rien également des travaux de Borghèse à Milan, à Pesaro, à Borgo, et c'est sans aucune certitude que quelques auteurs lui attribuent des fresques de l'église Saint-André de Ferrare. Il existe cependant à Arezzo, dans l'ancien couvent des Augustins, une *Résurrection* du Christ, au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, de belles fresques de la chapelle Niccolini, Santa-Croce, et le *Couvrement de la Vierge* à la coupole de la même église; l'*Aveugle ment d'un jeune homme* peint par la Vierge, beau plafond du palais Niccolini; et un *Ciel*, figure qui rendit célèbre un étonnant raccourci, à Sainte-Marie-Majeure; la *Sainte Trinité recevant la Vierge dans le paradis*, excellente et gigantesque composition, à Annunziata, etc.

FRANCESCHINI (Marc-Antoine), peintre italien, né à Bologne en 1648, mort à Gènes en 1729. Élève, parent et ami de Carlo Cignani, il fut presque son sosie, son autre lui-même, tant il l'imitait avec une rare et stricte perfection. Comme chacun de ces deux peintres signait indifféremment les œuvres de son ami, les amateurs contemporains n'étaient jamais sûrs d'avoir la toile originale de Cignani ou de Franceschini. Depuis, la confusion s'est fort accrue, et il faut aujourd'hui des yeux bien clairvoyants pour distinguer ce qui est du maître de ce qui appartient à l'élève. On peut affirmer, cependant, que la copie et la volée de Saint-Barthélemy à Bologne, sont tout entières de Franceschini, ainsi que le plafond de la salle du grand conseil, à Gènes; celui de la chapelle des Philippe, prov. de Hesse-et-Nassau, et le palais Spinoza de la même ville. Ses biographes racontent que le morceau saillant qu'on remarque surtout dans cette dernière résidence *Francfort*, est un tableau où l'on voit *Rébecca recevant les présents d'Abraham*. Cette œuvre dont les figures, grandes comme nature, révèlent par leur allure ferme et décidée la sûreté d'intention, la hardiesse de parti pris d'un esprit sain et vigoureux, fut exécutée, dit-on, en 1728, époque où l'artiste ne comptait pas moins de quatre-vingts ans. L'âge ne fait rien à l'affaire. Ingres a bien écrit sa *Sœur* dans ses dernières années, et son chef-d'œuvre débordé de jeunesse. Franceschini, malgré la médiocrité de son talent, n'en eut pas moins une grande vogue, une véritable célébrité. Le pape fut un de ses admirateurs, institut de sourds-muets, amphithéâtre de chirurgie, musées, institut de Sen-

FRANC-ÉTABLE (DE) loc. adv. Mar. De façon que les éperons de deux navires, en se portant l'un vers l'autre, se coupent et violentement l'abordage de FRANC-ÉTABLE. S'aborder de FRANC-ÉTABLE.

FRANC-PIEF s. m. Héritage noble, féodal ou allodial. L'axe ou redevance dont était tenu un roturier possédant un fief noble. Il fief pour lequel le seigneur ne devait ni loi ni hommage à son suzerain.

Ensevel. Tout roturier qui possédait une terre jadis érigée en fief devait bien chèrement payer la grâce qu'on lui faisait, à lui indigne, de le laisser jouir d'une terre noble. Ce qu'il devait payer se taxait sur le montant du revenu de la terre, et il devait s'acquitter de cette redevance tous les vingt ans. Jadis, ce droit se payait aux seigneurs domaniaux; mais, dans les derniers siècles de la monarchie féodale, c'était au roi qu'il était dû. Les bourgeois de Paris exerçaient le droit de franc-fief. Les ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés jouissaient de la même faveur. Les bourgeois de Paris n'avaient obtenu cette franchise que parce qu'ils avaient su se rendre redoutables; les commensaux, parce qu'ils étaient flatteurs et courtisans, et les ecclésiastiques, parce que tout ce qui était privilégié leur appartenait de droit divin; ainsi qu'on le voit toujours dans l'ancien gouvernement de France, la force et l'adresse réglaient tout, et jamais la justice. Malheureusement, ce droit, qui fit établir ce droit, et il en fait remonter l'origine au règne de saint Louis. Ce prince, afin de ne pas trouver d'opposition contre cette innovation, avait établi qu'elle tournerait au profit des barons; Philippe le Bel, en 1309, régla que la plus grande partie de l'argent que produirait le droit de franc-fief serait déposée entre les mains de son grand aumônier, pour être employée à marier de pauvres demoiselles; mais il l'employa à avoir une armée permanente, toujours prête à agir, et composée de cette noblesse indigente et nombreuse qui n'avait que son courage et qui en faisait trafic.

FRANCESCHINI (Marc-Antoine), peintre italien, né à Bologne en 1648, mort à Gènes en 1729. Élève, parent et ami de Carlo Cignani, il fut presque son sosie, son autre lui-même, tant il l'imitait avec une rare et stricte perfection. Comme chacun de ces deux peintres signait indifféremment les œuvres de son ami, les amateurs contemporains n'étaient jamais sûrs d'avoir la toile originale de Cignani ou de Franceschini. Depuis, la confusion s'est fort accrue, et il faut aujourd'hui des yeux bien clairvoyants pour distinguer ce qui est du maître de ce qui appartient à l'élève. On peut affirmer, cependant, que la copie et la volée de Saint-Barthélemy à Bologne, sont tout entières de Franceschini, ainsi que le plafond de la salle du grand conseil, à Gènes; celui de la chapelle des Philippe, prov. de Hesse-et-Nassau, et le palais Spinoza de la même ville. Ses biographes racontent que le morceau saillant qu'on remarque surtout dans cette dernière résidence *Francfort*, est un tableau où l'on voit *Rébecca recevant les présents d'Abraham*. Cette œuvre dont les figures, grandes comme nature, révèlent par leur allure ferme et décidée la sûreté d'intention, la hardiesse de parti pris d'un esprit sain et vigoureux, fut exécutée, dit-on, en 1728, époque où l'artiste ne comptait pas moins de quatre-vingts ans. L'âge ne fait rien à l'affaire. Ingres a bien écrit sa *Sœur* dans ses dernières années, et son chef-d'œuvre débordé de jeunesse. Franceschini, malgré la médiocrité de son talent, n'en eut pas moins une grande vogue, une véritable célébrité. Le pape fut un de ses admirateurs, institut de sourds-muets, amphithéâtre de chirurgie, musées, institut de Sen-

FRANC-FILIN s. m. Mar. Cordage de premier brin, non goudronné, servant à composer les appareils de force. On dit aussi FRANC-FUNIN.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, en allemand, *Frankfurt-am-Mein*, en latin moderne *Francfortum* ou *Francfurt*, ville importante du grand-duché de Prusse, prov. de Hesse-et-Nassau, et avant 1866, ch.-l. de république, l'une des quatre villes libres de la Confédération germanique, capitale de cette Confédération et siège de la Diète germanique, actuellement simple sous-préfecture prussienne, à 35 kilom. E. de Mayence, à 40 kilom. N. de Darmstadt, à 210 kilom. S.-O. de Kehl, à 140 kilom. N.-E. de Cologne, à 880 kilom. N.-E. de Paris, par 50° 45' de lat. N. et 6° 21' de longit. E.; 75,900 hab. Cour d'appel, cour criminelle, justice urbaine, tribunal de commerce, gymnase, école de médecine, école normale, école de beaux-arts, institut de sourds-muets, amphithéâtre de chirurgie, musées, institut de Sen-

bleaux ou fresques, attribués à Cignani pour la plupart, ne méritent pas d'ailleurs grande attention.

FRANCESCHONE s. m. (fran-tsch-sko-né). Matras, Monnaie d'argent de Toscane, qui valait 10 paoli ou 5 fr. 61. Au pl. FRANCESCHONI.

— Encycl. Cette monnaie fut frappée en Toscane, sous la domination de la maison d'Autriche, à l'extinction des Médicis, en 1737. François II de Lorraine, époux de Marie-Thérèse d'Autriche, fit le premier frapper de ces pièces, après son avènement à la couronne de Toscane, en 1737; elles étaient d'argent, au titre de 11 onces (11 deniers) de France ou 917 millièmes, du poids de 272.30. Elles avaient pour type l'effigie du prince et au revers l'écu aux armes entouré du collier de la Toison d'or; sur plusieurs, cet écu était soutenu par deux aigles ou porté en cour sur l'aigle impériale d'Autriche couronnée. On lit, sur les premiers *francesconi*, la légende : DIRIGE, DOMINE, GRASSUS MEOS (Seigneur, guidez mes pas), ou cette autre : IN TE, DOMINE, SPERAVI (Seigneur, j'ai mis mon espoir en vous). Les plus récents portent cette légende : LEX TUA VERITAS (Votre loi est la vérité). Lorsque Léopold, cadet d'Autriche, succéda à son père, le grand-duc de Toscane en 1765, les *francesconi* s'appelaient *leopoldini*, au singulier *leopoldone*. Ces espèces continuèrent de se fabriquer et de circuler dans le grand-duché de Toscane, jusqu'à l'expiration du royaume d'Étrurie et son annexion à l'Empire français en 1807. Alors le système monétaire de France et d'Italie fut appliqué à cette province, qui forma les départements de l'Arno, de la Loire, de la Moselle et de l'Ombrone. Les *francesconi* et *leopoldini* s'appelaient alors communément écus ou pièces de 10 paols. Ils ont aujourd'hui disparu complètement de la circulation et n'existent plus qu'à l'état de curiosité numismatique. On sait qu'après avoir été reconstitués en grand-duché en 1814 au profit de Ferdinand II d'Autriche, la Toscane a été définitivement annexée au nouveau royaume d'Italie, après la guerre de 1859. Le système monétaire italien, conforme à celui de France, est donc aujourd'hui en vigueur sur ce territoire comme dans toute l'Italie.

FRANC-ÉTABLE (DE) loc. adv. Mar. De façon que les éperons de deux navires, en se portant l'un vers l'autre, se coupent et violentement l'abordage de FRANC-ÉTABLE. S'aborder de FRANC-ÉTABLE.

FRANC-PIEF s. m. Héritage noble, féodal ou allodial. L'axe ou redevance dont était tenu un roturier possédant un fief noble. Il fief pour lequel le seigneur ne devait ni loi ni hommage à son suzerain.

Ensevel. Tout roturier qui possédait une terre jadis érigée en fief devait bien chèrement payer la grâce qu'on lui faisait, à lui indigne, de le laisser jouir d'une terre noble. Ce qu'il devait payer se taxait sur le montant du revenu de la terre, et il devait s'acquitter de cette redevance tous les vingt ans. Jadis, ce droit se payait aux seigneurs domaniaux; mais, dans les derniers siècles de la monarchie féodale, c'était au roi qu'il était dû. Les bourgeois de Paris exerçaient le droit de franc-fief. Les ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés jouissaient de la même faveur. Les bourgeois de Paris n'avaient obtenu cette franchise que parce qu'ils avaient su se rendre redoutables; les commensaux, parce qu'ils étaient flatteurs et courtisans, et les ecclésiastiques, parce que tout ce qui était privilégié leur appartenait de droit divin; ainsi qu'on le voit toujours dans l'ancien gouvernement de France, la force et l'adresse réglaient tout, et jamais la justice. Malheureusement, ce droit, qui fit établir ce droit, et il en fait remonter l'origine au règne de saint Louis. Ce prince, afin de ne pas trouver d'opposition contre cette innovation, avait établi qu'elle tournerait au profit des barons; Philippe le Bel, en 1309, régla que la plus grande partie de l'argent que produirait le droit de franc-fief serait déposée entre les mains de son grand aumônier, pour être employée à marier de pauvres demoiselles; mais il l'employa à avoir une armée permanente, toujours prête à agir, et composée de cette noblesse indigente et nombreuse qui n'avait que son courage et qui en faisait trafic.

FRANC-FILIN s. m. Mar. Cordage de premier brin, non goudronné, servant à composer les appareils de force. On dit aussi FRANC-FUNIN.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, en allemand, *Frankfurt-am-Mein*, en latin moderne *Francfortum* ou *Francfurt*, ville importante du grand-duché de Prusse, prov. de Hesse-et-Nassau, et avant 1866, ch.-l. de république, l'une des quatre villes libres de la Confédération germanique, capitale de cette Confédération et siège de la Diète germanique, actuellement simple sous-préfecture prussienne, à 35 kilom. E. de Mayence, à 40 kilom. N. de Darmstadt, à 210 kilom. S.-O. de Kehl, à 140 kilom. N.-E. de Cologne, à 880 kilom. N.-E. de Paris, par 50° 45' de lat. N. et 6° 21' de longit. E.; 75,900 hab. Cour d'appel, cour criminelle, justice urbaine, tribunal de commerce, gymnase, école de médecine, école normale, école de beaux-arts, institut de sourds-muets, amphithéâtre de chirurgie, musées, institut de Sen-

bleaux ou fresques, attribués à Cignani pour la plupart, ne méritent pas d'ailleurs grande attention.

FRANCESCHONE s. m. (fran-tsch-sko-né). Matras, Monnaie d'argent de Toscane, qui valait 10 paoli ou 5 fr. 61. Au pl. FRANCESCHONI.

— Encycl. Cette monnaie fut frappée en Toscane, sous la domination de la maison d'Autriche, à l'extinction des Médicis, en 1737. François II de Lorraine, époux de Marie-Thérèse d'Autriche, fit le premier frapper de ces pièces, après son avènement à la couronne de Toscane, en 1737; elles étaient d'argent, au titre de 11 onces (11 deniers) de France ou 917 millièmes, du poids de 272.30. Elles avaient pour type l'effigie du prince et au revers l'écu aux armes entouré du collier de la Toison d'or; sur plusieurs, cet écu était soutenu par deux aigles ou porté en cour sur l'aigle impériale d'Autriche couronnée. On lit, sur les premiers *francesconi*, la légende : DIRIGE, DOMINE, GRASSUS MEOS (Seigneur, guidez mes pas), ou cette autre : IN TE, DOMINE, SPERAVI (Seigneur, j'ai mis mon espoir en vous). Les plus récents portent cette légende : LEX TUA VERITAS (Votre loi est la vérité). Lorsque Léopold, cadet d'Autriche, succéda à son père, le grand-duc de Toscane en 1765, les *francesconi* s'appelaient *leopoldini*, au singulier *leopoldone*. Ces espèces continuèrent de se fabriquer et de circuler dans le grand-duché de Toscane, jusqu'à l'expiration du royaume d'Étrurie et son annexion à l'Empire français en 1807. Alors le système monétaire de France et d'Italie fut appliqué à cette province, qui forma les départements de l'Arno, de la Loire, de la Moselle et de l'Ombrone. Les *francesconi* et *leopoldini* s'appelaient alors communément écus ou pièces de 10 paols. Ils ont aujourd'hui disparu complètement de la circulation et n'existent plus qu'à l'état de curiosité numismatique. On sait qu'après avoir été reconstitués en grand-duché en 1814 au profit de Ferdinand II d'Autriche, la Toscane a été définitivement annexée au nouveau royaume d'Italie, après la guerre de 1859. Le système monétaire italien, conforme à celui de France, est donc aujourd'hui en vigueur sur ce territoire comme dans toute l'Italie.

FRANC-ÉTABLE (DE) loc. adv. Mar. De façon que les éperons de deux navires, en se portant l'un vers l'autre, se coupent et violentement l'abordage de FRANC-ÉTABLE. S'aborder de FRANC-ÉTABLE.

FRANC-PIEF s. m. Héritage noble, féodal ou allodial. L'axe ou redevance dont était tenu un roturier possédant un fief noble. Il fief pour lequel le seigneur ne devait ni loi ni hommage à son suzerain.

Ensevel. Tout roturier qui possédait une terre jadis érigée en fief devait bien chèrement payer la grâce qu'on lui faisait, à lui indigne, de le laisser jouir d'une terre noble. Ce qu'il devait payer se taxait sur le montant du revenu de la terre, et il devait s'acquitter de cette redevance tous les vingt ans. Jadis, ce droit se payait aux seigneurs domaniaux; mais, dans les derniers siècles de la monarchie féodale, c'était au roi qu'il était dû. Les bourgeois de Paris exerçaient le droit de franc-fief. Les ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés jouissaient de la même faveur. Les bourgeois de Paris n'avaient obtenu cette franchise que parce qu'ils avaient su se rendre redoutables; les commensaux, parce qu'ils étaient flatteurs et courtisans, et les ecclésiastiques, parce que tout ce qui était privilégié leur appartenait de droit divin; ainsi qu'on le voit toujours dans l'ancien gouvernement de France, la force et l'adresse réglaient tout, et jamais la justice. Malheureusement, ce droit, qui fit établir ce droit, et il en fait remonter l'origine au règne de saint Louis. Ce prince, afin de ne pas trouver d'opposition contre cette innovation, avait établi qu'elle tournerait au profit des barons; Philippe le Bel, en 1309, régla que la plus grande partie de l'argent que produirait le droit de franc-fief serait déposée entre les mains de son grand aumônier, pour être employée à marier de pauvres demoiselles; mais il l'employa à avoir une armée permanente, toujours prête à agir, et composée de cette noblesse indigente et nombreuse qui n'avait que son courage et qui en faisait trafic.

FRANC-FILIN s. m. Mar. Cordage de premier brin, non goudronné, servant à composer les appareils de force. On dit aussi FRANC-FUNIN.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, en allemand, *Frankfurt-am-Mein*, en latin moderne *Francfortum* ou *Francfurt*, ville importante du grand-duché de Prusse, prov. de Hesse-et-Nassau, et avant 1866, ch.-l. de république, l'une des quatre villes libres de la Confédération germanique, capitale de cette Confédération et siège de la Diète germanique, actuellement simple sous-préfecture prussienne, à 35 kilom. E. de Mayence, à 40 kilom. N. de Darmstadt, à 210 kilom. S.-O. de Kehl, à 140 kilom. N.-E. de Cologne, à 880 kilom. N.-E. de Paris, par 50° 45' de lat. N. et 6° 21' de longit. E.; 75,900 hab. Cour d'appel, cour criminelle, justice urbaine, tribunal de commerce, gymnase, école de médecine, école normale, école de beaux-arts, institut de sourds-muets, amphithéâtre de chirurgie, musées, institut de Sen-

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, en allemand, *Frankfurt-am-Mein*, en latin moderne *Francfortum* ou *Francfurt*, ville importante du grand-duché de Prusse, prov. de Hesse-et-Nassau, et avant 1866, ch.-l. de république, l'une des quatre villes libres de la Confédération germanique, capitale de cette Confédération et siège de la Diète germanique, actuellement simple sous-préfect